



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 JUILLET 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	03/07/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	26
Absents :	03
Dont Procuration :	01
Vote à l'unanimité	
Pour :	23
Contre :	00
Abstentions :	04

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 09 juillet, à dix huit heures (18H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 juillet 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(26)

REPRESENTÉ : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

ABSENTS : Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. NOEL Jean-Philippe.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

06

**AUTORISATION DE SIGNATURE A DONNER AU MAIRE POUR
 LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIALE (C2DT)
 AVEC LA REGION GUADELOUPE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°09 en date du 19 février 2015, approuvant le projet de Contrat de Développement Durable Territoriale (C2DT);
- Vu le Budget communal pour l'exercice 2015 ;
- **Considérant** que suite aux ajustements réalisés avec les services du Conseil Régional, le nouveau montant global du C2DT s'élève à **Dix sept millions trois cent vingt-six mille quatre cent quatorze euros (17 326 414 €)** se déclinant comme suit :
 - Région Guadeloupe 4 872 048 €
 - Commune et autres partenaires financiers 12 454 366 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A la majorité avec 4 abstentions dont celles de Mr FAUSTA Jimmy, CHRISTOPHE Laurence, MACHARES Chantal et LIBER Jean-Luc.

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver les programmes d'investissement mis en œuvre dans un cadre partenarial dont la finalité est la valorisation des projets structurants communaux.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer le Contrat de Développement Durable Territoriale en prenant en compte le nouveau montant global du C2DT s'établissant à **Dix sept millions trois cent vingt-six mille quatre cent quatorze euros (17 326 414 €)** : comprenant la nouvelle participation du Conseil Régional à hauteur de **4 872 048 €** et pour la commune et autres partenaires, un montant de **12 454 366 €**.

Article 3 :

De charger Madame le Maire de solliciter l'ensemble des subventions subséquentes auprès des différents financeurs (Etat, U.E & autres) et de lancer toutes les procédures légales afin de mener à bien ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

19 AOUT 2015

La publication et/ou la notification
le

19 AOUT 2015

